Vote dans les sections d'établissements

• Modalités du vote individuel et secret

Dans les S1, chaque syndiqué vote sous enveloppe; l'enveloppe double intérieure contenant le bulletin ne doit comporter aucune mention, l'enveloppe extérieure cachetée doit porter le nom, la catégorie et la signature du votant.

Les votes doivent être remis au secrétaire de S1 et la feuille d'émargement signée sous peine de nullité.

Les secrétaires de S1 devront vérifier scrupuleusement que le nombre des signatures la feuille d'émargement correspond **exactement au nombre d'enveloppes**. Dans le cas où un syndiqué votant dans son S1 aurait été empêché de signer la liste d'émargement, l'enveloppe extérieure comportant nom, catégorie et signature sera transmise au Snes Toulouse (S3) avec la liste d'émargement.

Les collègues absents de leur établissement pendant la durée du scrutin peuvent voter par **correspondance**, sous double enveloppe. Le matériel de vote devra être envoyé à ces camarades par le secrétaire de S1. Leur vote doit parvenir au S1 pendant l'ouverture du scrutin. L'enveloppe extérieure comportant catégorie et signature sera transmise au Snes Toulouse (S3) avec la liste d'émargement.

• Dépouillement du vote dans le S1

La commission de dépouillement doit se réunir dès la fermeture du scrutin. La commission doit comporter au moins deux membres. Les procès-verbaux de dépouillement seront signés par les membres de la commission (nom + signature).

Pour le dépouillement du vote, il est indispensable de regrouper les enveloppes extérieures de vote par catégorie avant de les décacheter afin de vérifier le nombre de syndiqués votant dans chaque catégorie.

Les sections qui recueillent **moins de cinq votes** enverront directement au Snes Toulouse (S3) les enveloppes de vote NON OUVERTES avec les feuilles d'émargement.

Vote par correspondance (retraités, TZR, collègues en disponibilité, en Congé de Longue Durée, collègues isolés et S1 de 4 adhérents ou moins)

Le matériel de vote sera envoyé directement au domicile.

Le vote s'effectue sous double enveloppe : l'enveloppe intérieure contenant le bulletin ne portant aucune indication, l'enveloppe extérieure T portant les indications suivantes : vote, numéro du département, nom, catégorie, signature.

Le vote doit être retourné au SNES, 2 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse dès la réception du matériel de vote avant le 15 juin.

Les enveloppes seront ouvertes par la commission de dépouillement après contrôle par le trésorier académique du paiement de la cotisation.

Dépouillement et résultats de l'ensemble des votes

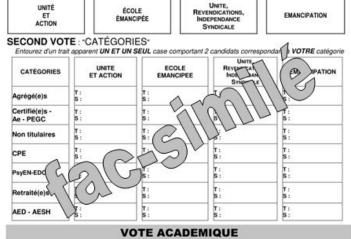
Le dépouillement est public. Il aura lieu le 15 juin 2021 au siège du SNES - 2 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse.

Les résultats seront proclamés aussitôt, consultables sur le site académique du SNES et publiés dans bulletins académique et départementaux suivant les élections.

Attention! Les erreurs pour le second vote "Catégories" sont d'ordinaire fréquentes. Il s'agit d'un tableau à double entrée. Il faut donc bien repérer sa catégorie ET son choix de vote.



Entourez votre choix d'un trait bien apparent



TROISIEME VOTE: VOTE D'ORIENTATION POUR UNE SEULE LISTE CI-DESSOUS UNITÉ **ÉCOLE**

VOTE DEPARTEMENTAL 65

QUATRIEME VOTE: VOTE D'ORIENTATION: UN SEUL CHOIX CI-DESSOUS

UNITE ET ACTION ABSTENTION



Bulletin Infos n°70

Supplément n°1. Mars 2021

Bulletin départemental du Snes65

École Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes

\$\alpha\$: 05 62 34 38 24 Portable : 07 86 70 82 89 Courriel : snes65@toulouse.snes.edu

Elections internes du Snes-FSU

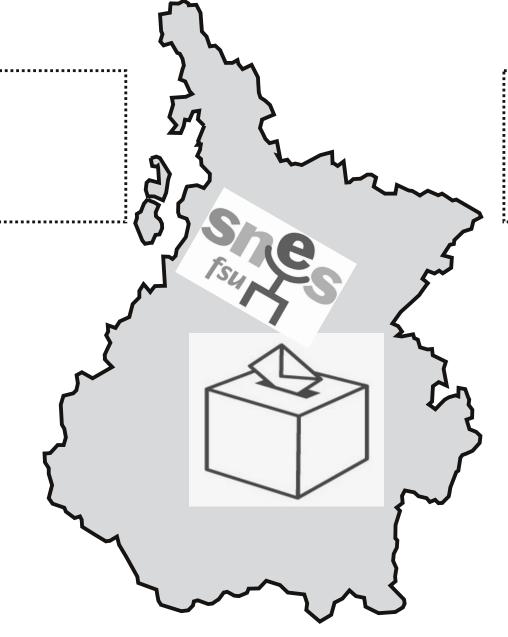
pour le nouveau mandat 2021-2024

du 17 mai au 3 juin 2021

dans votre établissement

TARBES Bastillac PPDC

Déposé le 12 mai 2021



SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer 65 000 TARBES Tél. 05 62 34 38 24 Courriel: snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication: Marc Poulou CPPAP: n° 0918 S 08025 ISSN: n°1956-2179 Imprimé au Siège Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n° 70 Supplément - mars 2021

<u>Déclaration du courant de pensée «Unité et Action»</u> du Snes-FSU des Hautes-Pyrénées

Du 17 mai au 3 juin 2021, les syndiqués du SNES éliront celles et ceux qui se chargeront de faire vivre le syndicat au niveau national, académique et départemental.

Le bureau départemental, dit «S2»:

- organise la défense des personnels, intervient auprès de la direction académique, voire du rectorat, ou directement auprès des établissements
- assure la représentation du syndicat dans les différentes instances départementales
- est responsable en liaison avec le SNES Toulouse de la vie du syndicat dans le 65. Il coordonne la liaison avec les sections d'établissement (S1), s'occupe de la syndicalisation et relaie les actions nationales et académiques
- participe à la direction départementale de la FSU 65.

Le SNES 65 a œuvré pour mettre ces principes en application : défense des collègues (individuellement ou par le biais de visites d'établissements ou de réunions collectives comme pour les mutations), animation d'heures mensuelles d'information syndicale et organisation de stages syndicaux (quand cela a été possible avant la crise sanitaire de mars 2020), lien avec la section académique au travers d'une présence régulière (en présentiel ou en visio) au bureau académique, représentation du SNES dans les instances comme le CTSD (comité technique spécial départemental), le CHSCTD (Comité Hygiène et Sécurité conditions de travail du département, qui s'est réuni presque chaque semaine depuis un an) et le CDEN (Comité Départemental de l'Éducation Nationale, qui se réunit sous l'égide du préfet et qui concerne les collèges).

Néanmoins le fonctionnement du S2 doit être amélioré. Le lien avec les S1 renforcé. Nous comptons remettre en avant la nécessité de faire des tournées des lycées et des collèges, bien sûr quand les conditions sanitaires le permettront.

Nous poursuivrons l'envoi de mails réguliers sur la situation locale sans que la périodicité soit excessive. Le bulletin départemental papier, trimestriel, très apprécié de nos syndiqués doit rester ancré sur les problématiques des 28 EPLE du département. Nous sommes le seul département de l'académie à publier un tel bulletin.

Notre liste essaie de respecter de nombreux équilibres : femmes et hommes (à proportion des corps représentés) ; collèges, lycées et Centre d'Information et d'Orientation, répartition géographique sur le département.

De notre désaccord sur la réforme du lycée et du bac (avec création des enseignements de spécialité), de la lutte très ferme qu'a menée le SNES contre la réforme des retraites voulue par le gouvernement actuel : peu de choses demeurent dans l'inconscient des militants et des syndiqués, tant la pandémie a écrasé tous les autres sujets. Le SNES pourtant s'est investi cette année dans le mouvement des AESH (aide à la scolarisation des enfants handicapés) et pour la loi «Grand Age» dont la pandémie a marqué l'urgence et dont l'adoption a malheureusement été encore reculée.

Nous continuerons à agir contre les suppressions de postes, la diminution des horaires d'enseignement, la multiplication des compléments de service, la situation psycho-sociale dégradée des personnels et les discriminations qu'ils pourraient subir.

En votant pour la liste «Unité et Action», vous apporterez votre soutien à un syndicalisme indépendant, démocratique et ambitieux pour l'École, un syndicalisme de mobilisation, d'action et de défense collective et individuelle des personnels en général et des syndiqués en particulier.

Les candidats départementaux de la liste «Unité et Action»

Élections départementales mai-juin 2021

Liste « Unité et Action »

Nom Prénom	Catégorie Établissement	Nom Prénom	Catégorie Établissement
1. LEMAIRE Frédérique	Certifiée Anglais lycée Marie-Curie (Tarbes)	12. POUVEREAU Fabrice	Certifié Histoire-Géographie clg Val d'Arros (Tournay)
2. JAFFIOL Sébastien	Certifié Histoire-Géographie lycée Victor-Duruy (Bagnères)	13. MAHOUS Aline	Retraitée (Séméac)
3. MANZATO Sophie	Certifiée Occitan-Lettres Mod clg Pyrénées (Tarbes)	14. ROGER Sandra	Agrégée Anglais clg Pyrénées (Tarbes)
4. THEULÉ Monique	Retraitée (Tarbes)	15. CALMES Magali	Certifiée Espagnol clg Desaix (Tarbes)
5. POULOU Marc	Certifié Mathématiques clg Paul-Valéry (Séméac)	16. CAMBOU Magali	Psy-EN CIO (Tarbes)
6. MASCETTI Corinne	Certifiée Mathématiques clg Victor-Hugo (Tarbes)	17. PHAM Michèle	Certifiée STMS 1ycée Marie-Curie (Tarbes)
7. GOURBIER Catherine	CPE lycée Marie-Curie (Tarbes)	18. PEREIRA- LECONTE Pascale	Certifiée Technologie, clg des trois vallées (Luz) et clg Voltaire (Tarbes)
8. LAPEYRE Béatrice	Certifiée Mathématiques clg Desaix (Tarbes)	19. REXACH Marie-José	Retraitée (Tarbes)
9. PRIOURET Anne	Certifiée Lettres Classiques clg Pyrénées (Tarbes)	20. PINERO-TRAN Isabelle	CPE clg Victor-Hugo (Tarbes)
10. MARTIN Pascale	Retraitée (Tarbes)	21. RENAUD Jean- Louis	Retraité (Lannemezan)
11. PARMENTIER Pascal	Certifié Histoire-Géographie clg Desaix (Tarbes)		

Du lundi 17 mai au jeudi 3 juin 2021



Quatre votes pour élire ...

- la direction nationale
- les secrétaires nationaux de catégories
- la direction académique
- la direction départementale

Comme vous le savez, tous les adhérents du SNES sont appelés à voter pour élire les Commissions Administratives Nationale et Académique, ainsi que les bureaux départementaux et choisir l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur syndicat.

Organisées dans et par chaque S1 (section SNES au niveau de l'établissement), ces élections internes constituent un moment essentiel dans la vie démocratique du SNES.

Modalités de vote

• Période de vote

Tous les votes auront lieu pendant la même période du lundi 17 mai au jeudi 3 juin 2021. Les dates du scrutin sont impératives. Le dépouillement dans les S1 aura lieu, au plus tard, le vendredi 4 juin. Exceptionnellement, le scrutin pourra être clos avant la date fixée si la totalité des syndiqués du S1 a voté. En aucun cas le scrutin ne peut être prolongé après le 3 juin.

Le procès-verbal et la liste d'émargement seront envoyés par courrier au SNES, 2 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse au plus tard le 10 juin, ou par mail à <u>s3tou@snes.edu</u> au plus tard le 14 juin.

• Électeurs

Tout syndiqué dont la cotisation a été payée à la date du 17 mai au plus tard peut et doit voter.

Attention : 4 votes à émettre, mais un seul bulletin (pour alléger la procédure). Voir le fac-similé du bulletin de vote à la page suivante.